

SUBVENTIONS DU CONSEIL DES ARTS

Le Conseil des Arts du Canada annonce l'octroi de subventions d'une valeur globale de \$547,355 à diverses institutions artistiques canadiennes. Ces subventions, accordées au cours des derniers mois, s'ajoutent à d'autres qui ont été annoncées plus tôt au cours du présent exercice financier du Conseil.

MUSIQUE

Un groupe de musique chorale, les *Festival Singers of Canada*, a obtenu \$55,000 pour la saison 1970-71, plus \$15,000 pour une tournée en Alberta et en Colombie-Britannique à la fin mars. L'Orchestre National de la Jeunesse du Canada a reçu \$35,000 pour sa session de l'été prochain, et l'Institut International de Musique du Canada (Montréal), \$32,000 pour le prochain Concours international de Montréal, qui se tiendra du 29 mai au 15 juin prochains. Trois orchestres symphoniques ont obtenu des subventions pour la saison 1970-71: l'Orchestre Symphonique de Regina, \$10,000, l'Orchestre Symphonique de Saskatoon, \$10,000; et l'Orchestre Symphonique de Victoria, \$22,000. Une somme de \$5,000 a été accordée à l'Orchestre Symphonique de Toronto pour lui permettre d'engager M. Harry Freedman comme compositeur résident au cours de l'année 1970-71.

Dans le domaine de la musique de chambre, les bénéficiaires sont les suivants: Le Quatuor à cordes Orford, \$25,000; l'Orchestre de chambre McGill, \$22,000; l'Université du Nouveau-Brunswick (Fredericton), \$21,000 pour la création d'un quatuor à cordes; l'Université Lakehead (Thunder Bay, Ontario), \$8,000 en faveur de son quatuor d'instruments à vent; l'Université de Saskatchewan (Saskatoon), \$5,000 pour l'emploi d'un violoniste comme musicien résident; *St. Lawrence Centre* (Toronto), \$10,000 pour la tenue d'un festival de musique de chambre en avril prochain.

THÉÂTRE

Dans le domaine du théâtre et de la danse, des subventions ont été accordées aux compagnies suivantes pour la saison 1970-71: *Toronto Workshop Productions*, \$55,000; *Centaur Theatre Company* (Montréal), \$45,000; le Théâtre populaire du Québec, \$30,000; le Théâtre de Quat'Sous (Montréal), \$25,000; *Toronto Dance Theatre*, \$15,000; *Young People's Theatre* (Toronto), \$10,000; et *Contemporary Dancers* (Winnipeg), \$6,000. Le Centre national des Arts (Ottawa) s'est vu accorder \$50,000 pour une saison de théâtre en langue française et en langue anglaise, au Studio.

Le Centre d'essai des auteurs dramatiques et le *Playwright's Workshop*, tous deux de Montréal, ont obtenu respectivement \$13,955 et \$3,900 pour leurs activités de l'année 1970-71. Ces deux institutions offrent divers services aux auteurs dramatiques: ateliers de théâtre, conférences, lectures publiques et diffusion de manuscrits. Le Centre d'essai publie

aussi des pièces dans sa revue *Répertoire québécois*.

Une somme de \$13,500 accordée au directeur artistique du *Theatre New Brunswick* (Fredericton), M. Walter Learning, permettra à celui-ci de continuer à animer cette troupe et à élargir son public. Le Centre d'art et de culture de Saint-Jean (Terre-Neuve) a reçu \$5,000 pour faire venir les Grands Ballets Canadiens à Terre-Neuve en mars. Les Grands Ballets se produiront à Saint-Jean, à Cornerbrook et à Grand Falls.

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

"Le conflit entre la protection de l'environnement naturel du Canada et la hausse élevée de la croissance économique peut être résolu, mais au prix d'efforts considérables," a affirmé récemment M. James W. MacNeill haut fonctionnaire du nouveau ministère de l'Environnement, devant un auditoire américain très conscient des problèmes de la protection de l'environnement.

M. James W. MacNeill, qui est directeur de la recherche et de la coordination des politiques auprès du ministère, a exprimé cette opinion au cours d'une Conférence internationale sur l'amélioration de la qualité de l'environnement, tenue à Washington (D.C.), par le Conseil de l'Atlantique des États-Unis d'Amérique, dont le président est M. Livingston T. Merchant, ancien ambassadeur des États-Unis au Canada.

Selon M. MacNeill, les municipalités et les industries responsables de la production de certains déchets devraient être mises dans l'obligation d'en payer les frais nécessaires pour les rendre inoffensifs. "Elles doivent accepter la lutte contre la pollution comme rançon de leur progrès, et les industries de même, comme rançon de leur production", a dit M. MacNeill.

En donnant un aperçu des mesures législatives adoptées récemment au Canada, pour faire échec à la pollution, il a dit que le marché et le système d'encouragement ou autre n'avaient pas réussi à régler le problème des déchets. M. MacNeill a ajouté qu'à son avis on en viendra graduellement à l'obligation de faire la preuve que tel nouveau produit ou tel nouveau projet étaient ou n'étaient pas nuisibles à l'environnement. Les entreprises d'ordre public et privé auraient désormais à démontrer que tel produit ou telle activité seront acceptables par rapport à l'environnement. Il a fait à ce propos, l'analogie avec la réglementation actuelle des aliments et des drogues.

Rappelant la nécessité d'une collaboration étroite entre le Canada et les États-Unis en matière de lutte contre la pollution, M. MacNeill a dit que "les experts canadiens de l'environnement veulent espérer que les États-Unis sauront faire face à leurs obligations pour ce qui a trait à la qualité de l'air et de l'eau à la frontière".